



***Convention de mise à disposition de
Madame Sylvie Charpentier auprès du SIVU
enfance jeunesse des Bauges***

01/01/2021 – 31/12/2021

Entre :

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, représentée par Madame Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, située 106 allée des Blachères à Chambéry, collectivité d'origine, dûment habilitée à signer par décision n° XXX du Bureau en date du 17 décembre 2020,

D'une part,

Et :

Le SIVU enfance jeunesse des Bauges, représenté par son président, Monsieur Damien Regairaz organisme d'accueil,

D'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET

Suite à la fusion de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole avec la Communauté de communes Cœur des Bauges au 1^{er} janvier 2017, les compétences optionnelles et facultatives mentionnées dans les statuts de la CCCB (CCCB) ont été exercées par la nouvelle intercommunalité issue de la fusion de manière territorialisée.

Selon les dispositions du CGCT, cette intercommunalité avait l'obligation d'harmoniser ses compétences sur l'ensemble de son territoire par extension ou restitution.

A compter du 1^{er} janvier 2019, conformément à l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018 portant révision des statuts de Grand Chambéry, Grand Chambéry a restitué à ses communes membres issues de l'ancien périmètre de la CCCB, la compétence facultative relative à la mise en œuvre et la coordination des politiques contractuelles en direction de la petite enfance et de la jeunesse (0-25 ans) ainsi que la gestion des équipements publics sportifs associées, l'extension et la gestion du multi-accueil de Le Châtelard, la création et la gestion du relais d'assistantes maternelles.

Afin de gérer cette compétence, ces communes ont créé un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), dénommé « SIVU enfance-jeunesse des Bauges », au 1^{er} janvier 2019.

Concernant la gestion des équipements sportifs, à savoir un gymnase et un terrain de football, un agent de Grand Chambéry a été mis à disposition du SIVU à hauteur de 12% pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette mise à disposition à hauteur de 12% est renouvelée pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'EMPLOI

Le temps de travail et les congés dont Madame Sylvie Charpentier bénéficiera sont ceux en vigueur à Grand Chambéry. La durée hebdomadaire de travail est de 36 heures et les congés annuels sont fixés à 243 heures.

Sa situation administrative (congés maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) sera gérée par Grand Chambéry.

Madame Sylvie Charpentier sera rémunéré par Grand Chambéry et est soumis aux règles de gestion la caractérisant.

ARTICLE 3 : COMPENSATION FINANCIERE

Le SIVU enfance jeunesse des Bauges remboursera à la Communauté d'agglomération la rémunération et les charges sociales supportées par celle-ci au prorata du temps de mise à disposition indiqué à l'article 1, sans pouvoir dépasser le montant de 5249€ chargés.

Le règlement sera effectué trimestriellement auprès de la Trésorerie Principale Municipale de Chambéry après réception d'un titre de recettes.

Le SIVU enfance jeunesse des Bauges s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au règlement des sommes dues à la Communauté d'agglomération en application de la présente convention.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention est conclue du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires ainsi que par l'intéressé, qui sera dans ce cas, réintégré dans les services de Grand Chambéry, sous préavis d'un mois.

ARTICLE 5 : CONTENTIEUX

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toutes actions par voies contentieuses, un accord amiable.

Fait à Chambéry, en 3 exemplaires, le XXXX.

Pour Grand Chambéry,
la vice-présidente chargée des ressources
humaines et de l'accueil des gens du voyage,
Brigitte Bochaton

Pour le SIVU enfance jeunesse
des Bauges,
Le Président
Damien Regairaz